

# COPIE

Référentiel Infrastructure

*Document d'application*

---

*Livret technique - Mission de  
Représentant Sécurité Opérationnelle  
(RSO)*

*Édition du 24-11-2014*

*Version 01 du 24-11-2014*

Applicable dès réception

**IN07911 (AG 4 B)**

Référence-article : IN07911-241114-01I

Émetteur : Direction de la production industrielle



**COPIE**

# COPIE

## 1. Sommaire

---

<b>1.</b>	<b>PREAMBULE.....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>OBJET .....</b>	<b>1</b>
<b>3.</b>	<b>PRESTATION ATTENDUE .....</b>	<b>2</b>
3.1.	Périmètre d’application .....	2
3.2.	Définition de la prestation .....	2

**COPIE**

# COPIE

## 1. Préambule

---

Ce livret technique complète les exigences portées par la GF 1150, procédure de qualification et de suivi des entreprises assurant des prestations liées à la sécurité des travaux d'infrastructure.

## 2. Objet

---

Ce livret décrit les gestes métiers associés à la mission de Représentant Sécurité Opérationnelle (RSO).

## 3. PRESTATION ATTENDUE

---

### 3.1. Périmètre d'application

Le périmètre de la mission de RSO concerne la participation en amont du chantier à l'organisation sécurité de celui-ci ainsi que la prise en charge de la mission Représentant Sécurité Opérationnelle telle que décrite dans le protocole d'expérimentation du 14 mai 2014. Cette prestation est réalisée sur des chantiers en site exploité (sous REP S9An°1). A titre d'illustration, les synoptiques opérationnels sont rappelés en Annexe.

### 3.2. Définition de la prestation

La prestation s'organise autour des phases suivantes :

- Préparation amont du chantier :
  - Participer aux RP3,
  - Participer à la Visite d'Inspection Commune avec le CSPS (Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé), et les entreprises,
  - Etablir les Instructions de Sécurité Ferroviaire (ISF)
- En début d'intervention :
  - Participer au briefing sécurité,
- Pendant la réalisation des travaux :
  - Collecter les attestations de sécurité issues des différents services de la S.N.C.F. et vérifier que celles-ci sont cohérentes avec les instructions de l'ISF,
  - Autoriser, en fonction des mesures détaillées dans l'ISF, le début du travail des entreprises, y compris S.N.C.F. Entrepreneur<sup>1</sup>,
  - Le RSO est présent en continue sur le chantier, sauf mention contraire prévue à l'ISF, et vérifie en continue la bonne application des dispositions prescrites par l'ISF,
- En fin d'intervention :
  - Collecter les attestations de fin d'intervention issues des différentes entreprises et vérifier leur exhaustivité,
  - Se mettre en relation avec le ou les éventuels agents HTI (Habilité Travaux sur Infrastructure ferroviaire) afin de coordonner la restitution des documents aux différents services de la S.N.C.F.

Le RSO est identifié par un passant gris qu'il doit porter de manière visible durant tout l'exercice de sa mission.

---

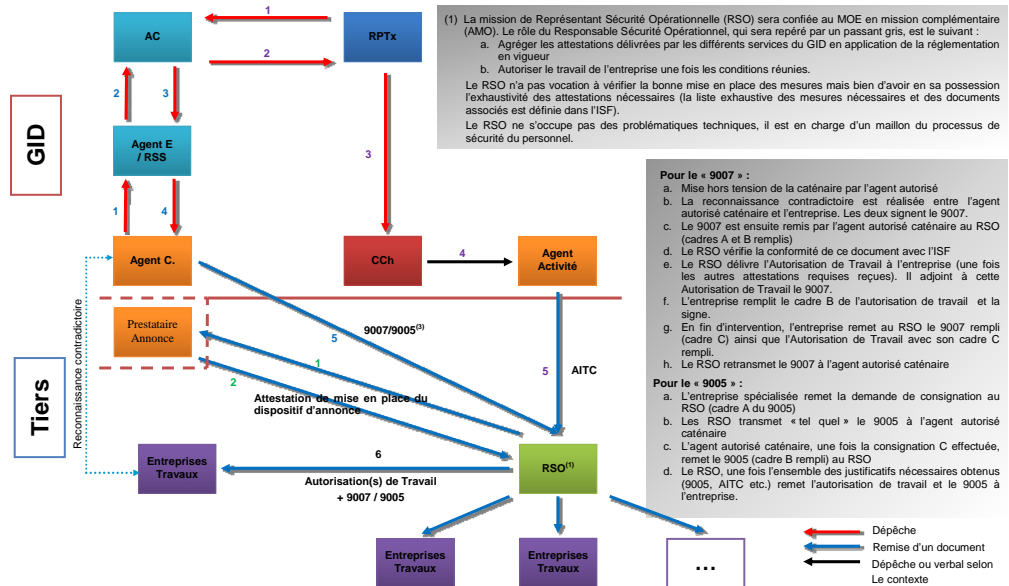
<sup>1</sup> Attention, L'Agent Sécurité délivre une autorisation verbale d'engager la zone dangereuse tandis que le RSO délivre une autorisation de commencer les travaux (celle-ci reste soumise à l'autorisation de l'AS, en cas d'annonce d'une circulation par exemple etc.)

# COPIE

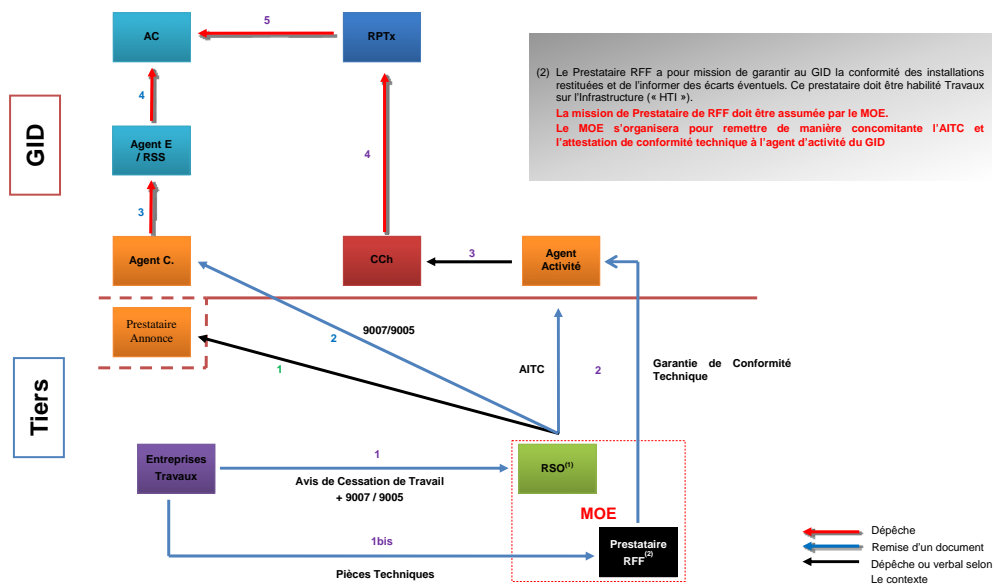
## Annexe 1. Annexe 1 : Synoptiques RSO / HTI

Ces synoptiques sont repris à titre d'exemple et ne sont pas opposables aux documents en vigueur (protocole d'expérimentation puis IN 7466 GUIDE A LA MISE EN OEUVRE D'UNE LIGNE FERMEE POUR TRAVAUX v2 à paraître)

## 2. Autorisation de travail des entreprises travaux



## 3. Restitution en fin d'intervention





# COPIE

## Annexe 2. Annexe 2 : Habilitation RSO

### 4. Pré requis

---

Afin d'être éligible à la formation RSO, un agent doit avoir disposé des formations suivantes :

- Déplacement dans les emprises (IN 2884)
- Agent Sécurité au sens de l'arrêté aptitude. Cette formation peut être incluse dans la formation RSO.

## 5. Cahier des charges de la formation RSO

---

Un RSO doit maîtriser les éléments suivants :

- Processus d'intervention des MOE Tiers en site exploité (missions du RSO, du HTI...)
- Travail « agent seul »
- Organisation du réseau ferroviaire
  - Principes d'organisation et de gestion du RFN (GI/GID/DCF/EPSF...)
  - Consistance du Réseau Ferré National (notions de VP, VS, voies métriques, caténaires primaires & secondaire, notion d'installation de sécurité etc.)
- Espacement des trains et organisation des circulations
  - Le block, les gares, les postes
  - Les différents acteurs sécurité et leur rôle
- Principes de gestion de la sécurité des circulations ferroviaires
  - La sécurité des circulations
  - La signalisation : fonction, principes, catégories de signaux, les signaux de chantier
- Les installations de traction électrique
  - Transport de l'énergie de traction électrique (lignes aériennes, 3ème rail, caténaires 1500 V et 25 000 Volts)
  - Principe d'un circuit de retour du courant de traction électrique
  - Gestion des installations de traction électrique (voies principales et voies de service)
  - Réseau téléphonique d'alarme
- Risques électriques
  - Danger, principes de sécurité
  - Travaux à proximité des conducteurs sous tension
  - Mesures à prendre en cas d'incident, secours aux victimes
  - RCT
- Risques de heurts par les circulations
  - Circulation dans les emprises
  - Travaux sur les voies ou à proximité
- Connaissances sur le cadre légal de la sécurité (Travaux réalisés par une entreprise extérieure)
- Connaissance et évaluation des risques induits par:
  - les déplacements dans les enceintes ferroviaires
  - le travail du personnel sur les voies ou à proximité avec ou sans interruption des circulations commerciales
  - l'évolution du personnel en manœuvre
  - le travail à proximité des conducteurs sous tension

# COPIE

- l'utilisation de l'outillage
- Capacité à mettre en œuvre et contrôler les procédures de sécurité adaptées aux risques
  - déplacement du personnel dans les enceintes ferroviaires
  - équipements de protection individuelle
  - protection du personnel travaillant sur les voies ou à proximité (S9A n°1/annonce)
  - Particularités relatives aux travaux en chantiers bruyants
  - protection du personnel en manœuvre
  - Risques induits par la circulation d'engins chantier et engins routiers
  - Prescriptions à observer par les agents travaillant à proximité des conducteurs sous tension
  - Respect des conditions d'utilisation de l'outillage
  - Mesures à prendre en cas d'intervention ayant une incidence sur les PN
- Capacité à détecter les situations à risques, les modifications de conditions et à prendre les mesures conservatoires nécessaires

La durée de cette formation est évaluée à deux semaines et doit inclure des exercices pratiques (simulation / jeu de rôle). Une évaluation préalable doit permettre d'adapter la durée de formation aux acquis initiaux réels de l'agent.

**COPIE**

# COPIE

## Fiche d'identification

---

<i>Titre</i>	Livret technique - Mission de Représentant Sécurité Opérationnelle (RSO)
<i>Référentiel</i>	Référentiel Infrastructure
<i>Nature du texte</i> <i>Niveau de confidentialité</i>	Document d'application Ouvert
<i>Concerné la sécurité de l'exploitation ferroviaire</i>	Oui
<i>Émetteur</i>	Direction de la production industrielle
<i>Référence</i> <i>Index utilisateur (plan de classement)</i> <i>Complément à l'index utilisateur</i> <i>Ancienne référence</i>	IN07911 (AG 4 B)
<i>Date d'édition</i>	24-11-2014
<i>Version en cours / date</i>	Version 01 du 24-11-2014
<i>Date d'application</i>	Applicable dès réception
<i>Mode de distribution initiale</i>	Standard

## Approbation

<i>Rédacteur</i>		<i>Vérificateur</i>		<i>Approbateur</i>	
Frédéric Moutardier	21-11-2014	Thierry Latger	24/11/2014	Philippe Laumin Directeur Pilotage et méthode	24/11/2014

## Textes abrogés

- **NEANT**

## Textes de référence

- **Néant**

## Historique des éditions et des versions

<i>Édition</i>	<i>Version</i>	<i>Date de version</i>	<i>Date d'application</i>
24-11-2014	Version 01	24-11-2014	Dès réception

## Mise à disposition / distribution

Type de média : Papier / Intranet

### Distribution

---

<i>Organismes de la direction de l'entreprise sans distribution par indicatif</i>	DPISQ – DTAI IdF MN
<i>Organismes de la direction de l'entreprise avec distribution par indicatif</i>	
<i>Entités supra régionales et territoriales</i>	TP
<i>Sièges régionaux</i>	
<i>Établissements</i>	
<i>Organismes rattachés</i>	
<i>Collections individuelles</i>	
<i>Entités concernées</i>	Toutes.
<i>Particularités de distribution</i>	

### Services chargés de la distribution

---

Pas d'édition papier pour ce document

## Résumé

Ce livret décrit les gestes métiers associés à la mission de Représentant Sécurité Opérationnelle.